

LES FUSILLÉS DE LA GRANDE GUERRE : LE DIFFICILE COMBAT POUR UNE MÉMOIRE ÉQUILIBRÉE

PAR LE GÉNÉRAL D'ARMÉE (2S) ELRICK IRASTORZA - PROMOTION « GÉNÉRAL DE GAULLE » (1970-72)

De début 2012 à fin 2019, j'ai présidé, bénévolement, le Groupement d'intérêt public dont la création venait d'être décidée par le président de la République pour organiser la commémoration du centenaire de la première guerre mondiale. N'étant pas historien et n'ayant aucune prétention à le devenir, j'ai estimé que mon intérêt personnel pour ce conflit et surtout les fonctions que je venais d'occuper, me permettaient de porter un regard plus équilibré sur un certain nombre de contrevérités et d'approximations rabâchées à l'envi.

J'ai surtout toujours eu la conviction forte qu'il ne fallait pas sacrifier la vérité historique sur l'autel de la réconciliation, de l'apaisement ou de convictions partisanses. J'ai donc multiplié les conférences et comme les paroles s'envolent, j'en ai fait un livre, *La tranchée des poncifs*, aux éditions Pierre de Taillac.

Parmi les sujets les plus sensibles, celui des fusillés dit pour l'exemple, méritait une attention toute particulière car, pour un certain nombre de militants, leur réhabilitation était l'enjeu principal de ces commémorations.

Le 7 novembre 2013, la salle des fêtes de l'Élysée était pleine à craquer à l'occasion du lancement de ce long cycle mémoriel par le président de la République.

Le contexte général n'était guère propice à la tenue d'un discours d'union sacrée, mais le président de la République se livra à cet exercice avec une détermination soulignée par l'ensemble des médias. En dépit du lien ténu avec l'écologie, les Verts se réjouirent « de l'annonce en faveur des mutins de 1917 qui marque une étape importante dans leur réintégration dans notre mémoire collective nationale...La France se grandit en reconnaissant ses erreurs, en rendant justice aux victimes. » Mais le président de la Fédération nationale des libres penseurs, fidèle à ses convictions, regretta que le président n'ait pas annoncé la réhabilitation des fusillés...

Bien évidemment, le premier acte commémoratif posé par la ville de Paris, dès 2014, a été une exposition à l'Hôtel de ville sur les « Fusillés pour l'exemple, 1914-2014 ». Mais l'exposition était de qualité et la démarche pédagogique adoptée permettait de sortir, un peu, des tabous entretenus par les uns et des démarches vindicatives toujours poursuivies par les autres. « L'idée était de battre en brèche les idées reçues. La majorité des fusillés le sont en 1914 et 1915 et non en 1917, les mutineries n'ayant pas entraîné d'exécutions massives : sur 2 500 condamnations à mort, la plupart sont commuées. Il y a une trentaine de fusillés. On a davantage fusillé dans le contexte du début de la guerre que lors des mutineries », rappelait alors le commissaire de l'exposition.



Chemin des Dames : sculpture de Haïm Kern « Ils n'ont pas choisi leur sépulture » inaugurée par monsieur Lionel Jospin, le 5 novembre 1998. Vandalisée à plusieurs reprises, cette sculpture a été déplacée du plateau de Californie à l'entrée de la Grotte du Dragon, installation inaugurée par monsieur François Hollande le 16 avril 2017

En fait, s'il est très difficile, un siècle plus tard, hors contexte et avec des référentiels qui n'étaient pas ceux d'alors, de porter des jugements équilibrés, il reste surtout inacceptable de distordre les faits et les chiffres pour en arriver à cette conclusion à l'emporte-pièce que « ces hommes ont été injustement fusillés pour servir d'exemple ».

Le contexte est connu : une agression étrangère d'une violence inusitée, un gouvernement qui s'était dessaisi, du moins initialement, d'une partie de ses pouvoirs

constitutionnels en déclarant l'état de siège et en accordant légalement au commandement des pouvoirs de justice exorbitants. A l'été 14, Joffre était un homme seul. Alors il commanda : « Les fuyards, s'il s'en trouve, seront pourchassés et passés par les armes ». L'histoire a retenu à charge cette directive mais la retraite n'a pas tourné à la débandade ce qui rendra possible, quelques jours plus tard, le sursaut de la Marne. La stabilisation du front et la nécessité de maintenir la discipline dans les rangs de soldats épuisés dont on avait beaucoup exigé durant ce long face-à-face sanglant, ont conduit à de nouvelles exécutions dont les excès, car il y en eut, ont été tempérés, notamment en 1915, par 111 grâces présidentielles.



Éparges, nécropole nationale du Trottoir, tombe du sous-lieutenant Robert Porchon, « Mort pour la France » l'ami saint-cyrien de Maurice Genevoix, fleurie par Monsieur Emmanuel Macron, le 6 novembre 2018

Mais pour juger, à un siècle de là, il convient de tenir compte aussi des référentiels qui prévalaient alors. La France était un pays où la peine de mort était légale et où chaque soldat détenait un livret individuel répertoriant sur douze pages les « dispositions de lois ou règlements dont les militaires devaient avoir incessamment le texte sous les yeux » et la « nomenclature alphabétique des crimes et délits militaires et des peines correspondantes ». Sur 106 crimes et délits militaires répertoriés, 31 étaient passibles de la peine de mort. Nul ne pouvait l'ignorer. Il faut aussi se souvenir que le décret du 2 décembre 1913 portant règlement de service en campagne, stipulait à son article

121 : « les officiers et les sous-officiers ont le devoir de s'employer avec énergie au maintien de la discipline et de retenir à leur place par tous les moyens les militaires sous leurs ordres : au besoin ils forcent l'obéissance. » Facile d'y voir, un siècle plus tard, un blanc-seing ouvrant la porte à toutes les dérives.

Laissons maintenant parler froidement les chiffres. Le nombre d'exécutions varie selon les sources et les convictions politiques mais le rapport remis par le professeur Antoine Prost au gouvernement le 1^{er} octobre 2013, fait aujourd'hui autorité : 741 condamnés ont été exécutés, 632 pour crimes militaires, 56 pour espionnage et 53 pour crimes de droit commun. La répartition dans le temps fut la suivante, avec la moyenne mensuelle entre parenthèse pour chaque année : 1914, 206 (41) ; 1915, 296 (25) ; 1916, 136 (11) ; 1917, 89 (7) ; 1918, 14 (1).

Sur l'ensemble des fusillés de la Grande Guerre, une quarantaine de réhabilitations ont été prononcées, essentiellement dans l'Entre-Deux-Guerres.

L'année 1917 ne fut donc pas celle des fusillés ; tous les fusillés ne furent pas des mutins, tous les mutins ne furent pas fusillés et les sentences furent très largement commuées en peines de prison.

Pourtant, c'est en 2017 que la pression fut la plus forte pour obtenir la réhabilitation des fusillés notamment à l'occasion de la commémoration de la bataille du Chemin-des-Dames. Mais il n'y a pas eu de réhabilitation collective. C'eût été dire aux Français qu'il n'y avait plus aucune obligation à risquer sa vie pour défendre la patrie et les intérêts supérieurs de la nation.

Les dossiers qui ont survécu aux aléas de notre histoire ont été mis en ligne sur le site « Mémoire des hommes » et un espace a été dédié à ce kyste mémoriel au musée de l'armée. Aux Français qui le souhaitent, désormais, de juger en leur âme et conscience.



Lien vers le site Internet « Mémoire des hommes »

